



APPEL A PROJET
FORMATION FORMATEUR INTERNE

CONSTRUCTYS Pays de la Loire

1. Préambule

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre Constructyts Pays de la Loire et la FRTTP des Pays de la Loire concernant la mise œuvre d'une formation de formateur interne auprès des entreprises de Travaux Publics de la région des Pays de la Loire sur 2018.

2. Présentation de l'OPCA

Constructyts Pays de la Loire, organisme paritaire et opérateur régional de l'OPCA de la construction, assure la gestion des fonds de la formation professionnelle des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Ses missions s'articulent autour des axes suivants :

- Participation à l'identification des compétences et des qualifications mobilisables au sein de l'entreprise ainsi qu'à des besoins collectifs et individuels au regard de la stratégie de l'entreprise,
- Information, sensibilisation, conseil et accompagnement des entreprises et de leurs salariés dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle,
- Promotion pour le développement de la professionnalisation et de la formation professionnelle continue des salariés, des jeunes et de demandeurs d'emploi, notamment en application des accords de Branche du BTP, des orientations définies par les CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics et des publics prioritaires visés par les accords,
- Information sur l'offre de formation existante, développement de la qualité des formations, et adaptation de l'offre de formation en adéquation avec les besoins de la profession et les priorités de la Branche,
- Instruction, financement des actions de formation des salariés des entreprises adhérentes et des demandeurs d'emploi et suivi des dossiers formation,
- Mobilisation des partenaires publics, Etat, Fonds Social Européen pour le financement d'actions de formation prioritaires en faveur des entreprises et de leurs salariés.

Pour 2017, Constructyts, OPCA de la construction, s'est fixé comme axes prioritaires :

- La création d'un centre de gestion TPE afin de répondre au fort développement de l'activité avec un important volume d'actes de gestion nécessitant la modernisation des outils,
- Le développement qualitatif et quantitatif du CPF avec un potentiel de 8000 stagiaires bénéficiaires,

- La mise en place d'un accompagnement adapté aux entreprises et aux salariés sur des projets pluriannuels comme la fibre optique, le soutien aux travaux du Grand Paris, la transition numérique et énergétique,
- Le déploiement de l'observatoire des métiers du BTP,
- L'expérimentation de 2 projets de formation en situation de travail, l'un concernant un CQP fabricant installateur d'ouvrages métalliques du bâtiment, l'autre une formation à l'étanchéité à l'air dans le cadre de la rénovation de bâtiment.

3. Contexte et origine du projet

Les entreprises de Travaux Publics sont amenées à recruter du personnel ou à faire monter en compétences des salariés, suite à l'accroissement de l'activité et aux départs naturels. L'enjeu est de conserver les compétences clés de l'entreprise.

Ces compétences clés ne peuvent pas toujours être acquises via un organisme de formation externe, puisque spécifiques. Néanmoins, des salariés de l'entreprise peuvent transmettre leurs compétences, mais n'ont pas forcément toutes les compétences pour le faire.

Pour répondre à cette problématique, un groupe de travail d'entreprises s'est constitué au sein de la FRTP pour créer un projet de formation de formateur et ainsi accompagner les futurs formateurs internes dans leur nouvelle fonction.

Selon les entreprises, les salariés seront amenés à animer des formations de manière occasionnelle ou à plein temps.

4. Objectifs attendus

La FRTP des Pays de la Loire et Constructyts Pays de la Loire veulent proposer aux entreprises de Travaux Publics une formation de formateur, pour les salariés qui auront pour mission de transférer leurs savoirs et leurs compétences aux salariés de leur entreprise.

Cette formation aura comme objectif de rendre les salariés autonomes dans leur rôle de formateur, en les aidant à préparer leurs séquences de formation, leur donner les outils d'animation de formation.

Cette formation devra déboucher sur une certification afin de valoriser et valider les nouvelles compétences acquises.

5. Public Cible

Tout collaborateur, d'une entreprise de Travaux Publics des Pays de la Loire, amené à exercer la fonction de formateur, de façon occasionnelle ou régulière, en interne.

Cette formation pourra ensuite être ouverte aux entreprises du Bâtiment de plus de 11 salariés.

6. Compétences attendues en fin de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- Elaborer un projet formation à partir d'une demande exprimée
- Préparer une séquence formation
- Animer un groupe
- Coordonner une action de formation
- Utiliser les outils numériques dans ses pratiques pédagogiques
- Expliquer les enjeux de la formation
- Evaluer la formation

7. Modalités pédagogiques

Suite à la pré-inscription des candidats à la formation, un positionnement à l'entrée en formation devra être effectué par l'organisme de formation permettant de vérifier les aptitudes du salarié à suivre la formation.

Cette formation doit être construite comme un parcours de formation multimodal :

- Formation en présentiel dans les locaux de la FRTP – Nantes
- Une partie de la formation à distance avec un accompagnement individualisé

8. Contraintes spécifiques à prendre en compte

Ce groupe de stagiaires pourra être hétérogène :

- certains stagiaires auront déjà exercé la fonction de formateur, d'autres seront novices ;
- certains exerceront cette future fonction à temps plein et d'autres de manière occasionnelle, il sera donc plus difficile pour eux de pouvoir s'exercer de manière régulière entre les sessions de formation ;

Pour des salariés souhaitant se perfectionner dans la fonction, le projet devra pouvoir leur laisser la possibilité de ne pas suivre tout le cursus mais uniquement certains modules.

Un planning de formation devra être proposé pour pouvoir démarrer la formation mi-mars 2018.

L'organisme de formation devra avoir un numéro d'activité et être référencé DATA DOCK.

9. Planification et lieu

Période de formation : mi mars à octobre 2018

Durée indicative de la formation : autour de 12 jours

Répartition souhaitable dans le temps : 2 jours à suivre maximum – 1 fois toutes les 3 semaines

Lieu de réalisation : FRTP des Pays de la Loire – 5 rue Edmé Mariotte – 44300 NANTES

10. Conditions nécessaires à la réussite de l'action de formation

Les prérequis de la formation sont les suivants : niveau informatique de base, compréhension orale et écrite, aptitude à la communication, aisance verbale, envie de transmettre.

Un positionnement sera effectué à l'entrée en formation pour évaluer les stagiaires sur ces prérequis.

Le formateur devra adapter son langage aux stagiaires, issus du secteur du BTP et non à l'aise avec le jargon de la formation professionnelle.

11. Relations entre l'organisme de formation et le comité de pilotage

Un comité de pilotage de la formation a été créé pour suivre le projet, il est constitué de 5 représentants d'entreprises et de Constructyts.

Ce comité de pilotage sera attentif au suivi des objectifs fixés. Il conviendra notamment que le prestataire :

- Réalise à chaque étape clé du projet des points de reporting au comité de pilotage, (démarrage de la formation, bilan intermédiaire, bilan final)
- Interpelle Constructyts dès que des difficultés de mise en œuvre sont repérées

Le comité de pilotage pourra intervenir tout au long de la formation pour faire un point sur la formation avec les stagiaires et le formateur.

12. Modalités de réponse à l'appel à projet

L'organisme de formation fera état de ses activités, références, ressources humaines et techniques, certifications obtenues, CV du ou des formateurs pressentis pour le projet.

La proposition précisera :

- La structure du projet de formation
- Les objectifs pédagogiques
- Le contenu du parcours de formation
- Les méthodes et les moyens pédagogiques
- Les supports de cours
- Le dispositif et les critères nécessaires :
 - Au positionnement des candidats à l'entrée en formation
 - A l'évaluation des acquis des stagiaires en cours et en fin de formation
 - A la mesure des effets de la formation en situation professionnelle
- La durée proposée
- Le planning de la formation
- Les coûts détaillés de la prestation et les moyens mis en œuvre
- La période de validité des coûts annoncés
- Les observations complémentaires de l'organisme de formation

Pour sélectionner l'organisme de formation, une présentation du projet sera faite devant le comité de pilotage.

Deux dates ont été retenues : les 9 et 11 janvier 2018. Nous vous tiendrons informés de la date et de l'heure de l'entretien. Il sera impératif que le ou les formateur(s) intervenant pour la formation soient présents.

13. Critères de sélection

Les critères de sélection des prestataires porteront principalement sur :

- Le respect du délai de réponse à l'appel à projet
- L'intérêt pour le projet
- La pertinence de la réponse par rapport à l'appel à projet
- Les ressources techniques et humaines mises en avant
- La connaissance du sujet/problématique : références prestataires et intervenants (CV)
- l'organisation de l'intervention adaptée à la demande
- Le coût d'intervention incluant tous les frais
- Le référencement DATA DOCK

14. Procédure de réponse à l'appel à projet

Les propositions d'intervention doivent être adressées par mail et par courrier au plus tard le **22 décembre 2017** à l'attention de :

Géraldine MAISONNEUVE – g.maisonneuve@constructyts.fr

Constructyts Pays de la Loire – 9 rue Marcel Sembat – CS 30315 – 44103 NANTES Cedex 4

La procédure de référencement se déroulera en 2 temps :

- Pré-sélection sur dossier
- Entretien avec le ou les formateurs assurant la prestation : 9 ou 11 janvier 2018

La réponse interviendra au plus tard le 12 janvier 2018, pour un démarrage de la formation à partir de mi-mars 2018.